|  |
| --- |
| Ecole maternelle Dunoyer de Segonzac **Mardi 12 novembre 2013** **Corps éducatif : Thierry Renard (Directeur :-TR-) ;Mmes Mulango, Coureau, Renard et Fourquet (enseignantes)**Mairie, représentée par :Mme Sophie Devedjian & Mr Wissam Nehme -WN-Parents d’élèves : Mmes Mezgrane,Poilhon, Ndjandja |

**Vie scolaire :**

* **Ecole :**
	+ Le règlement intérieur : Amendement et ratification
* *8.1 §3 :’cahier de liaison petit format, à rapporter impérativement signé à l’école dès que la famille a pris connaissance des informations*
* *8.1 §34 :’cahier d’information (à l’entrée de l’école) sur lequel les familles doivent mentionner par écrit tout changement d’habitude (cantine, garderie) si cela n’a pas été fait dans le cahier de liaison petit format’*
* *Rappel du directeur : les enfants doivent au plus tard être dans leur classe à 9h00. Le portail sera désormais fermé à 9h05.*
	+ Effectifs : répartitions et évolution. Y-aura-t-il de nouveaux inscrits au cours de l’année ?
* *100* élèves, dont 29 en GS. 2 classes PS/MS et 2 PS
* *14 élèves ne se sont pas présentés, situation qui entraine des déséquilibres en termes d’effectif dans les classes*
* *Perspectives année scolaire ; RAS*
	+ Bilan de la rentrée :
* *La rentrée scolaire s’est très bien déroulée, notamment grâce à la rentrée des petites sections étalées sur deux journées.*
	+ Calendrier annuel :
* Conseils d'écoles : *T2 :date du jeudi 13/02/2014 à confirmer par WN*
* Remises de livrets : *2 sessions*
	1. *25 janvier pour les GS uniquement*
	2. *14 juin pour l’ensemble des sections -PS, MS, GS-*
* Dispositif (APC) Activités pédagogiques complémentaires : Mise en place / perspectives / Nombre d’enfants concernés / y a-t-il un impact sur le bon fonctionnement de la classe ?
* *L’équipe pédagogique a opté pour le projet de la bibliothèque, qui profite à l’ensemble des élèves et ouverte tous les vendredis.*
* A *ce* jour, les enfants en difficulté sont pris en charge par le dispositif RASED.
* *La pérennité de ce projet (bibliothèque) risque d’être remise en cause dès la rentrée 2014 en raison de la mise en place des nouveaux rythmes. La gestion de ce projet pourrait échoir aux parents ou entrer dans le cadre des TAP.*
* PAI : Nombre/ mise en place à la rentrée. Y a-t-il des enfants allergiques ? allergies alimentaires ? asthme ? autres ?
* *3 élèves sont concernés.*
* AVSI : bilan à ce jour.
	+ - *L’intervenant actuellement en poste -20 heures/semaine réparties entre la GS et l’élémentaire- ne donne pas pleine satisfaction, en raison notamment d’un défaut de formation/spécialisation dans le handicap. Un prochain point d’étape permettra de définir sur la poursuite ou rupture de cette collaboration.*
	+ Les projets : -
* Thèmes pédagogiques :les continents
1. *PS/MS : Australie :Afrique :Pays froids*
2. *GS : Asie + Mer/Océan dans le cadre du voyage à Kerjouanno*
* Les fêtes prévues : (possibilité de prévoir la fête de fin d’année un samedi)
1. *14 décembre 2013 : fête de Noël de 10h00 à 12h00*
2. *08 mars 2014 :carnaval ; pas de thème défini, les institutrices travaillent à la définition d’un projet pédagogique* autour de cet événement
* Les sorties prévues : Classe transplantée à Kerjouanno pour les GS du 31 mars au 11 avril 2014.
* Les spectacles : Dates non communiquées
* La bibliothèque : cf. APC
* Photos de classe : Tirées le 8 novembre, les photographies devraient être proposées aux familles d’ici 3 semaines.
* Apprentissage des langues étrangères ; facultatifs, des ateliers de sensibilisation –anglais, espagnol, selon les enseignants- sont proposés sous forme de chansons, comptines, lectures.
* Coopérative : bilan/perspectives : Le mode de répartition de l’argent collecté. Et les actions choisies
1. *Prochainement distribution des cartes de coopérative, qui servent à l’achat de fournitures, sorties scolaires…*
2. *En 2012/2013, 300 euros ont été alloués à chaque classe. Les comptes (d’école & de classe) de cet exercice ont été validés par deux parents d’élèves. Le retour de la Coopérative centrale est en attente.*
* **Vie quotidienne :**
* **Sieste des PS-MS et temps calme GS** : de nombreux parents ont constaté que leurs enfants étaient fatigués le soir ou énervés (dans les 2 classes). Quelles sont les propositions de l’école pour adapter le rythme des enfants ? Est-ce possible d’aménager un local à cet effet ?
	+ - En PS et MS, des siestes et temps calmes sont proposés. La sieste (PS) a lieu dans des dortoirs (2 prévus à cet effet) ; Le temps calme (MS) se déroule dans les classes.
		- L’école dispose des locaux et matériels suffisants propices à ce moment de détente. En revanche, les enfants ne sont pas ‘forcés’, ‘contraints’ de s’endormir.
* **Hygiène**
	+ - **Toilettes pas toujours nettoyées** -constat partagé par des parents à 8h50- : nécessité d’accompagner les enfants par des adultes car chasse d’eau impossible d’utilisation par les enfants : chaque jour, à 7h30, les WC sont nettoyées. Cette situation découle notamment de l’utilisation des sanitaires pendant le temps de garderie –les enfants y accèdent seuls et le mécanisme de la chasse d’eau est extrêmement difficile à actionner. Une sensibilisation sera fait après des animateurs afin qu’ils nettoient les WC après le passage des enfants.
		- Demande d’intervention pour **changer les robinets**, savon (faire une vidéo à joindre) pour les adapter aux enfants qui les utilisent: WN affirme que ce modèle de toilettes est implanté dans toutes les écoles de la ville, qui ne lui ont pas fait part de difficultés similaires à celles rencontrées à DDS. Il préconise de se rapprocher du service technique pour demander l’adaptation du système de réglage (préhension/pression). Il invite par ailleurs TR à mettre la Direction de la Vie scolaire en copie de la requête.
* **Municipalité :**
	+ **Changement de rythmes scolaires / Amicale**
	+ En préambule : TR indique qu’il convient de prendre acte des propositions de la Mairie et de l’inspecteur de l’éducation Nationale. : les propos des enseignants et parents d’élèves n’ont qu’une valeur consultative.

En synthèse, TR et son équipe pointent les inconvénients et limites de la réforme préjudiciables au rythme de l’enfant en termes d’attention et de fatigue tels : le rallongement des journées et des semaines –suppression du temps de repos le mercredi, inquiétude accrue pour les plus petits-, perte de repère et de temps induite par les multiples cassures (enseignement/animateur/enseignement).

Ils déplorent par ailleurs un délai de concertation trop bref et proposent une motion dont le message clé est la réécriture du décret en association avec l’ensemble des parties prenantes pour générer l’adhésion de tous.

* + - Présentation des hypothèses de changement de rythmes scolaires.
		- 9h00 – xxx Enseignement :
		- 9h00 – xxx :Pause déjeuner
		- 9h00 – xxx :TAP : les TAP sont GRATUITS ; la mairie s’engage à ne pas augmenter les impôts locaux pour appliquer cette réforme. Les TAP auront lieu un jour sur deux. Leur contenu n’est pas encore défini. La question de la disponibilité et des qualifications des intervenants subsiste.
		- 9h00 – xxx :Enseignement
		- 16 h20 : Sortie / Garderie
		- L’amicale accueille 120 enfants cette année pour le groupe scolaire. Le président de l’amicale souhaite qu’une concertation existe entre les services de la mairie et le corps enseignant afin que les « Tap » proposés soient fait en cohérence et avec coordination.
		- Les effectifs : Faire le point ; évolution dans les années à venir ; Quelles sont les perspectives ?
		- DOUBLON
		- Liste des dérogations accordées (jules ferry etc…) et raisons données : A ce jour, combien de dérogations ont été acceptées pour Jules Ferry/autres écoles ?
		- 3 élèves sectorisés sur Jules Ferry ont rejoint l’établissement
		- 3 dérogations d’élèves de Massy ont été rejetées par cette commune
	+ **Travaux de rénovation - entretien :**
		- la nouvelle structure de jeux est prévue à la toussaint, regret d’avoir attendu plus d’un an. Pourquoi autant de temps ?
		- Le retard est lié aux contraintes administratives liées au marché public. WN nous assure que la structure sera installée début décembre 2013.
		- Les plafonds actuels ne sont pas nettoyables, et concentrent une quantité importante de poussières et toiles d’araignées.
		- WN soutient que le nettoyage des plafonds incombe aux ATSEM. Il précise qu’une note de rappel éditée par Mme Moreau (Mairie-), leur sera prochainement communiquer pour remédier à cette situation.
		- Les parents d’élèves souhaiteraient que les plafonds de l’école soient rénovés (pose de double plafond). Y a-t-il un comité d’hygiène qui a validé le niveau d’hygiène ?
		- Non évoqué
		- Rappel de demande de matériel d’isolation (rouleau plastique transparents) à la municipalité en cas de risque de confinement. (demande déjà formulée depuis nov 2012)
		- WN indique que la Mairie n’en est qu’au stade du recensement des besoins similaires dans l’ensemble des écoles de la commune.
	+ **Cantine** :
		- Est-ce possible que certains parents puissent ponctuellement manger avec leurs enfants ? Quelle est la quantité de viande servie dans une semaine ? n’y en a-t-il pas trop ?
		- Seul le parent membre de la Commission des menus est habilité à prendre part à la dégustation des repas. Par ailleurs, TR et Béatrice (ATSEM en PS) consignent de manière quotidienne dans un cahier leurs remarques sur la qualité des ingrédients. Ce cahier fait l’objet d’un échange régulier avec la Cuisine centrale (justification, amélioration…). Ce livret peut être consulté sur demande.
		- En maternelle, 50 grammes de viande sont proposés. Cette portion n’est pas jugée conséquente compte tenu du fait que les enfants ne finissent pas toujours leur repas.
		- Refaire la peinture de la cantine car le mur s’écaille
		- WN indique que cette demande avant d’être transmise au service technique de la mairie doit être budgétisée et rentré dans le budget de l’école. TR va vérifier si ces conditions sont bien remplies.
	+ **Projet d’évolution des écoles Dunoyer de Segonzac :**
		- Rappel du planning, est-ce que les délais prévisionnels sont règlementaires ?
		- L’objectif de la mairie est une livraison en septembre 2017. A ce jour, la mairie a reçu suite à son appel d’offre 209 dossiers de candidature.

En juin dernier, un jury a été constitué pour retenir 4 dossiers ; d’ici la fin de cette année, un architecte aura été retenu. En 2014, la mairie dépose le permis de construire et le début des travaux est prévu pour le 2ème semestre 2015.

* + - Quand le devenir de cette Ecole va-t-il être défini ? cela peut conditionner les travaux à faire actuellement.
		- La passerelle bute sur de problèmes techniques (hauteur des caténaires, conformité aux normes pour les personnes à mobilité réduite) et politiques (RFF vs. Mairie d’Antony sur le projet de ligne Massy/Valenton). Ce projet relève de la compétence de la Région Ile de France et non de la Mairie et/ou Conseil Général des Hauts de Seine.
	+ **Communication**
		- L’école souffre d’un déficit d’image et de nombreuses familles refusent de s’installer dans notre quartier car ils pensent (ou des agences immobilières disent) que l’école est classée en ZEP. Pourrait-il y avoir cette année une opération de communication (type journée portes ouvertes) alliant projet pédagogique/soutien de la communication de la ville, afin de montrer le réel dynamisme de l’école ? M. Le Bourhis était déjà favorable à cette idée au dernier conseil d’école 2012. Opération auprès des commerçants, changer les drapeaux, refaire la façade, améliorer la lumière extérieur.
		- La publication d’articles dans le Bulletin Municipal sur les projets mis en place par l’école sont un levier plébiscité par les enseignantes et WN.
		- Pont de l’ascension ? Quelles sont les propositions, si celui-ci est envisagé, comme dans de nombreuses académies, quel va être le jour de récupération ?
		- A l’unanimité, il est convenu d’adresser une requête au Maire pour interpeller le Directeur de l’Académie des Services. Ce dernier a le pouvoir d’accorder ou non la journée du 30 mai. LE cas échéant, cette journée serait récupérée –vraisemblablement le mercredi 28 mai-.
		- Demande réunion entre enseignants et parents d’élèves (samedi) pour regarder la faisabilité des activités / locaux.
		- Sur le principe, aucune opposition. Il convient au préalable d’adresser une requête à la Mairie qui a le pouvoir d’accepter ou de refuser.